

Droit du travail et prévoyance professionnelle

Le département Droit du travail accompagne les employeurs et les cadres supérieurs sur toutes les questions qui se posent en matière de droit du travail, de prévoyance professionnelle et de permis de travail.

Notre expertise

Les clients choisissent Pestalozzi en raison de notre profonde compréhension du marché du travail en Suisse et des règles qui le régit. Nous mettons en pratique avec succès nos connaissances dans tous les domaines qui traitent du droit du travail, de la prévoyance professionnelle et des permis de travail.

Cela inclut notamment les contrats de travail, les plans d'intéressement à long terme, les bonus, les actions, les stock-options ainsi que les questions de droit du travail qui se posent lors de fusions et acquisitions.

S'agissant des entreprises, nous nous occupons efficacement de la mobilité de leurs employés, qu'elle soit nationale ou internationale, de la fin des rapports de travail, des restructurations d'entreprise, des réductions d'effectifs, de l'outsourcing et des fermetures de lignes de production, des restructuration du personnel ainsi que des licenciements collectifs.

Nous rédigeons également des contrats de travail, des règlements et des directives internes. Nous soutenons également les employeurs suisses dans leurs démarches pour obtenir des autorisations de travail et des titres de séjour pour les employés étrangers et les membres de leur famille.

Nos services

Nous offrons une gamme complète de services dans les domaines suivants:

Cadres supérieurs

- Élaboration et mise en œuvre de système de rémunération (compensation package)
- Conformité des pratiques de say-on-pay en Suisse

- Retention agreements
- Restrictions post-contractuelles telles que les clauses de non- concurrence ou de non-sollicitation
- Fin des rapports de travail: négociation de conventions de départ

Plan de rémunération variable

- Mise en œuvre de plans de rémunération variable de sociétés mères étrangères dans des filiales suisses

Standardisation

- Règlements du personnel
- Directives (par ex. sur IT, protection des données, harcèlement sexuel, etc.)
- Réglementation du temps de travail

Restructuration et réorganisation

- Réduction d'effectifs, licenciements collectifs, plans sociaux
- Négociations avec les syndicats

Prévoyance professionnelle

- Optimisation des plans de rémunération en fonction des prescriptions de la LPP
- Liquidation partielle de fonds de pension

Protection des données, des secrets d'affaires et des droits de propriété intellectuelle

- Enquêtes internes
- Protection d'obligations de confidentialité
- Protection de droits de propriété intellectuelle de l'employeur

Représentation des employeurs dans les litiges de droit du travail

Permis de travail et de séjour

- Autorisation et procédure d'enregistrement pour les prestataires de services de l'UE
- Permis C pour cadres supérieurs
- Permis de séjour sans activité lucrative

Team

Andreas Lienhard

Partner, Zurich
Attorney at Law, Dr. iur., CAS in Arbitration

T +41 44 217 93 51
andreas.lienhard@pestalozzilaw.com



Martin L. Mueller

Partner, Zurich
Attorney at law, Dr.iur., LL.M., Fachanwalt SAV
Arbeitsrecht
Head Employment, Executive Compensation &
Pensions

T +41 44 217 92 60
martin.mueller@pestalozzilaw.com



Christian Roos

Partner, Zurich
Attorney at law, lic. iur.
Co-head Life Sciences

T +41 44 217 92 00
christian.roos@pestalozzilaw.com



Christophe Berclaz

Counsel, Geneva
Attorney at law, MSc

T +41 22 999 96 00
christophe.berclaz@pestalozzilaw.com



Nicole Sutter

Associate, Zurich
Attorney at Law

T +41 44 217 92 65
nicole.sutter@pestalozzilaw.com



Seraina Würgler

Associate, Zurich
Attorney at Law

T +41 44 217 92 95
seraina.wuergler@pestalozzilaw.com

